



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86564

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet, celui-ci préconise de mieux informer les établissements bancaires des dispositions destinées à garantir aux candidats l'ouverture d'un compte et la remise de moyens de paiement nécessaires à la conduite d'une campagne électorale et de supprimer l'attestation de refus d'ouverture de compte exigée des mandataires pour la saisine de la Banque de France. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86564

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5852

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)